



Relations entre deux associations reliées par une charte

Par **villagory**, le **27/01/2009** à **10:26**

Bonjour,
je fais partie d'une association (bénévolat économique) laquelle association est reliée par une charte avec une autre association (bénévolat économique également).

Dans cette charte un article précise : l'association X exclue toute forme d'immixtion et de prise en charge de responsabilité dans la gestion de l'association Y et réciproquement.

Par ailleurs, notre association (X) est représentée au conseil d'administration de l'association (Y) par le Président de notre Association...

n'y-a-t-il pas une contradiction entre ces deux éléments, puisque en faisant partie du conseil d'administration, notre Président participe bien aux décisions de l'association (Y) dans laquelle apparemment la charte précisait que nous devons exclure toute forme d'immixtion ?

Merci de me donner votre sentiment et votre position.
sincères remerciements !